

Agent portuaire

Syndicat des ports de Cornouaille

Service : Pôle plaisance – Port de Concarneau

Fiche de poste n° PLAIS-08-2026

Caractéristiques du poste :

Conditions d'accès	
Métier : Agent portuaire	Diplôme ou équivalence :
Emploi repère : 6.1.1 à 6.1.5 de la convention collective nationale des personnels des ports de plaisance du 8 mars 2012 en vigueur Classification associée :	Grade : Agent portuaire 1er échelon en application de la convention collective nationale des personnels des ports de plaisance du 8 mars 2012 en vigueur
Encadrement : ☐ oui ☒ non Nombre de personnes à encadrer :	Encadrant de direction ☐ Encadrant de service ☐ Encadrant de proximité ☐
Localisation administrative et géographique	
Adresse de la direction : Môle Pénéroff	
Lieu d'affectation de l'agent : Concarneau	Résidence administrative du poste : Concarneau

Descriptif du poste :

Le Syndicat des ports de Cornouaille est l'autorité portuaire des ports de pêche-plaisance de Douarnenez, Audierne, Saint-Guérolé - Penmarc'h, Guilvinec - Léchiagat, Lesconil, Loctudy - Ile-Tudy, et Concarneau (partie Pêche – Plaisance).

Il a pour membres le Conseil départemental du Finistère, la Région Bretagne, les Communautés de communes Douarnenez Communauté, Pointe du Raz-Cap Sizun, Pays Bigouden sud et Concarneau Cornouaille Agglomération.

Il comprend une soixantaine d'agents permanents et des saisonniers.

Au sein du Syndicat, sous l'autorité hiérarchique du (de la) maître de port de Concarneau, **l'agent portuaire** exerce ses fonctions dans le port de Concarneau.

Pour les besoins du service, il peut être amené à effectuer ses missions dans les autres ports de plaisance (Loctudy-Ile Tudy, Lesconil, Le Guilvinec Lechiagat, Douarnenez, Saint-Guérolé-Penmarc'h, Audierne...).

Il mène ses missions conformément aux modalités définies à l'échelle du Syndicat (procédures, sécurité etc.)

Missions	Activités
Activités principales	
Assurer l'accueil et l'information des usagers	• Accueillir, conseiller et informer les usagers et visiteurs, • Renseigner les plaisanciers sur le fonctionnement et les services du port • Recevoir et réguler les réclamations • Indiquer les branchements • Rappeler les règles de sécurité • Participer et accompagner les actions d'animation du port
Gérer le placement et l'amarrage des bateaux	• Vérifier l'amarrage et la flottabilité des bateaux • Assurer l'encaissement des taxes et redevances d'amarrage, droits d'escale • Contrôler le stationnement et l'occupation des emplacements. • Gérer l'affectation des mouillages (temporaire, saisonnier, après résiliation...) • Tenir à jour le logiciel plaisance
Effectuer la surveillance générale, l'entretien et la maintenance technique des installations et équipements portuaires	• Assurer la surveillance des installations et équipements portuaires • Assurer l'entretien courant et les petites réparations des installations, équipements et des bâtiments portuaires, • Assurer la maintenance et l'entretien des pontons, passerelles, chaînes et équipements d'amarrage, • Contrôler l'état et le bon fonctionnement des réseaux d'eau, des installations électriques et des bornes de distribution, • Utiliser et entretenir les outils, matériels et équipements nécessaires aux interventions. • Nettoyer et désinfecter les douches et sanitaires du port • Alerter le pôle Technique, la Police portuaire en cas de besoin, • Participer aux travaux réalisés en régie par les équipes du pôle technique. • Ramasser régulièrement les déchets flottants, et assurer la propreté du plan d'eau
Autres	• Toute autre activité nécessaire au bon fonctionnement du service public portuaire • Participation à des réunions, échanges inter ports ou inter-secteurs
Activités spécifiques :.	

Compétences :

Niveau requis à la prise de poste*	Niveau attendu*
------------------------------------	-----------------

Savoir faire (compétences métier)	Connaissance des navires de plaisance et du langage marin	Niveau : 2	Niveau : 3
	Connaissance des règles et consignes d'hygiène et sécurité	Niveau : 2	Niveau : 3
	Connaissance de la réglementation portuaire	Niveau : 2	Niveau : 3
	Anglais	Niveau : 2	Niveau : 2
	Gestes de premiers secours	Niveau : 3	Niveau : 3
	Logiciel de gestion portuaire et bureautique (word, excel)	Niveau : 2	Niveau : 3
	Connaissance de la maintenance des installations portuaires	Niveau : 2	Niveau : 3

Savoir être (compétences comportementales)	Sens des responsabilités et du service	Niveau : 2	Niveau : 3
	Soucieux du respect des consignes de sécurité	Niveau : 2	Niveau : 3
	Disponibilité	Niveau : 2	Niveau : 3
	Polyvalent	Niveau : 2	Niveau : 3
	Qualités relationnelles et sens du contact	Niveau : 2	Niveau : 3
	Aptitudes à la gestion des conflits	Niveau : 2	Niveau : 3
	Rendre compte	Niveau : 2	Niveau : 3

Niveau 1 Notions/Débutant	Niveau 2 Travail en semi autonomie/Qualifié	Niveau 3 Maîtrise	Niveau 4 Expertise
-------------------------------------	---	-----------------------------	------------------------------

Conditions d'exercice :

Moyens mis à disposition : (préciser les spécificités liées au poste)	Equipement informatique, ordinateur, imprimante, photocopieur, téléphone Véhicule de service en pool, outils, matériels, bateaux,
Exigences du poste :	• Permis B indispensable, permis bateau • Déplacements locaux • Horaires aménagés et décalés selon la nécessité du service, travail le week-end et les jours fériés suivant les périodes, Congés soumis aux contraintes d'exploitation, Congés partagés pendant les vacances scolaires
Environnement lié au poste de travail	• Contrainte de service forte pendant la saison estivale (mi-juin à mi-septembre) • Travaux en intérieur et extérieur pouvant être soumis aux intempéries
Télétravail	☐ oui selon les nécessités de service ☐ non

Fonction du supérieur hiérarchique : Maitre du port

Mise à jour le : 29/08/2026

Pour rappel :

- *La fiche de poste est susceptible d'évoluer*
- *Tout agent est soumis à des droits et obligations (sens du service public, esprit d'équipe, professionnalisme, capacité d'adaptation, devoir de réserve)*